

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 29 Septembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sans public sous la présidence de Monsieur Vincent SIODMAK, Maire.

Date de convocation
20/09/2022

Date d'affichage
20/09/2022

Nombre de conseillers

En exercice : 09

Présents : 09

Pouvoir(s) :

Votants :

Etaient présents : M. Éric PICORÉ 1^{er} adjoint, Jean-Pierre THOMAS 2^{ème} , REBEROT Jean 3^{ème} adjoint, ARRIBART Hervé, Dominique DERVEAU, Valérie HENOT, , Alexandre LEMAIRE, Alexandra THOMAS

Représentés :

Excusée :

Absent :

- Secrétaire de séance Mr Éric PICORE

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR

- DELIBERATION 2022-09-05 SUBVENTION VANDY TONIC
- RENOUELEMENT DU CONTRAT DE Francky LERCHE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2022

Après lecture du compte-rendu du conseil municipal du 23 Juin 2022,

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Accepte à l'unanimité ce compte rendu*

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 01 JUILLET 2022 ET RAPPORT D'ACTIVITE DE LA CCRV:

Monsieur Le Maire fait le compte rendu du dernier conseil communautaire du 1^{er} juillet 2022 et du rapport d'activité de la CCRV

POINT SUR LES INVESTISSEMENTS

Le maire fait le point sur les investissements :

- | | | |
|-------------------------------------|------------------------------|-------------|
| - Clôture mairie école | Clôture arrière mairie école | 47 202.00 € |
| - Vidéoprotection | | 42 503.26 € |
| - Programmateur cloches église | | 1 918.00 € |
| - Rideau métallique salle des fêtes | | 2 580.00 € |

Projet reporté à l'année prochaine

- Mur et portail de l'église
- Air de jeux
- Moteur de la volée

APRES EN AVOIR DELIBERER, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE D'APPLIQUER A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2023 LES PRIX SUIVANTS :

LOCATION RESIDANT RETHEUIL	200.00 €
LOCATION RESIDANT EXTERIEUR	450.00 €

DELIBERATION 2022-09-02 DECISION MODIFICATIVE 2022-01 CREDITS SUPPLEMENTAIRES

Le Maire demande d'effectuer la décision modificative suivante, afin de pouvoir payer les différentes factures de travaux dans la commune

Nous devons effectuer les crédits supplémentaires suivants :

	<u>articles</u>	<u>opé</u>	<u>Nature</u>	<u>montant</u>
Fonctionnement	615231		voirie	+ 30 000.00
	615221		Bâtiments publics	+ 20 000.00
	022		Dépenses imprévues	- 13 400.00
	023		Virement section investissement	- 36 600.00
Investissement	2151		Voirie	+ 34 000.00
	020		Dépenses imprévues	- 20 000.00
	2051		Concession droits similaires	- 3 000.00
	21578		Autres matériel et outillage de voirie	- 11 000.00
	021		Virement section fonctionnement	- 36 600.00
	024		Produits de cession d'immobilisation	+ 124 845.90

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la décision modificative n° 2022-01 du budget commune

DELIBERATION 2022-09-03 : SUBVENTION VANDY TONIC

Monsieur le Maire informe le Conseil que L'Association VANDY TONIC de Retheuil sollicite auprès de la commune une subvention pour renforcer ses besoins financiers pour le bon fonctionnement de son association.

APRES EN AVOIR DELIBERER, Le Conseil décide d'allouer une subvention de 400 € pour l'année 2022 à cette association

DELIBERATION 2022-09-04 : ARRETE DU PROJET PLUI

Le Maire informe que le Conseil Communautaire de la CCRV a arrêté les projets du PLUI révisé et du RLPI ainsi que les deux bilans des concertations associés.

Considérant que le projet de PLUI arrêté le 1^{er} juillet 2022 en Conseil communautaire de la CCRV a été transmis pour information à l'ensemble des conseillers municipaux,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE d'émettre un avis FAVORABLE sur le projet de PLUI arrêté le 1^{er} juillet 2022 en Conseil communautaire de la CCRV**
- **PRECISE que conformément à l'article R153-18 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en Mairie,**

- **CHARGE et DELEGUE Monsieur/Madame le Maire, ou son représentant, aux fins d'exécution de la présente.**

DELIBERATION 2022-09-05 : ARRETE DU PROJET RLPi

CONSIDERANT que le projet de RLPi arrêté le 01 juillet 2022 en Conseil communautaire de la CCRV a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux ;

En l'application des dispositions combinées des articles L.581-14-1 du code de l'environnement et L.153-15 et R.153-5 du code de l'urbanisme, les 54 conseils municipaux de la CCRV ont un délai de trois mois pour remettre leur avis sur le projet de RLPi. Passé ce délai, leur avis est réputé favorable.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur/Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE d'émettre un avis FRAVORABLE sur le projet de RLPi arrêté le 01 juillet 2022 en Conseil communautaire de la CCRV ;**
- **PRECISE que conformément à l'article R153-18 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en Mairie ;**
- **CHARGE et DELEGUE Monsieur/Madame le Maire, ou son représentant, aux fins d'exécution de la présente.**

RENOUVELLEMENT CONTRAT MONSIEUR FRANCKY LERCHE

Monsieur Le Maire informe que le contrat de Monsieur Francky LERCHE arrive à échéance et propose de le renouveler

APRES EN AVOIR DELIBERER, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE DE RENOUVELER LE CONTRAT DE Monsieur Francky LERCHE POUR UN AN

TRAVAUX DE PEINTURE

Monsieur le Maire informe que, comme il vous l'a indiqué dans son mail du 1^{er} Septembre 2022, suite aux travaux de peinture effectués dans l'école et la pose de la nouvelle clôture, il proposait de faire également les appuis de fenêtre, les descentes de gouttières, les linteaux, les caches moineaux, les deux candélabres et les soubassements en béton de la clôture de l'école et de la mairie afin que l'ensemble soit rénové.

Coût de ces travaux :

- peinture préau, entrée école, les sanitaires et les radiateurs salle de classe 7 468.76 € TTC
- Peinture caches moineaux, appuis de fenêtre, descente de gouttières, Candélabres, muret école et mairie 6 472.32 € TTC

TRAVAUX ECOLE

Monsieur le Maire informe que Mme Séverine KOHLER est notre nouvelle professeure des écoles depuis la rentrée de Septembre 2022.

Après avoir fait le tour de l'école avec elle, nous avons remarqué que le boîtier alarme incendie ne fonctionnait pas, ainsi que deux blocs « sortie ». Il y a également plusieurs appareils branchés sur des multiprises. Elle a demandé également d'installer un câble pour suspendre les dessins pour éviter de mettre du scotch sur les peintures.

Monsieur le Maire a fait des devis concernant ces travaux :

- CHANGEMENT ALARME INCENDIE 1 048.00 €
- 2 BLOCS BAES 420.00 €
- INSTALLATION DE 2 SOCLES DE 4 PRISES ET UN CABLE 405.00 €

APRES EN AVOIR DELIBERER, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE D'EFFECTUER CES TRAVAUX DANS L'ECOLE

RENOUVELLEMENT DES CIERGES A L'EGLISE ET DES CHANDELIERS

Monsieur Le maire informe qu'il faut changer les cierges de l'église. Lors de la dernière messe, un cierge s'est enflammé dangereusement.

Il a demandé un devis pour :

- 1 cierge Pascal et chandelier
- 2 cierges d'autel et chandeliers
- 2 cierges de sépulture et chandeliers

Cout 1 742.42 € TTC

APRES EN AVOIR DELIBERER, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE D'EFFECTUER CES ACHATS ET DEMANDE L'AJOUT DE PETITES BOUGIES POUR LES ENFANTS .

QUESTIONS DIVERSES

- Défense incendie : Suite à la vérification pour nous mettre en conformité, nous devons installer des bouches pour couvrir les Rues suivantes :

Rue de la Rouillie

Rue du Marais

Chemin de la Montagne de Tabary

Et une bâche pour La Ferme Valeuse et la Ferme du Château

En ce qui concerne la Rue de la Querpeine et le Chemin du Fond Huet, la borne vient d'être installée.

- TEREOS prévision des enlèvements des betteraves sur la commune de RETHEUIL :

PASSAGE 1 SEMAINE 39

PASSAGE 2 SEMAINE 43

PASSAGE 3 SEMAINE 48

PASSAGE 4 SEMAINE 52

- Fonds Départemental de Péréquation de la taxe additionnelle 2021 est de 13 498.56 € pour notre Commune

- Le Maire informe que le Petit Marché de Diane cesse son activité à partir du 28 Novembre 2022

- L'USEDA nous a informé que la commune va être équipée d'armoires communicantes concernant l'éclairage public.

Monsieur Le Maire va se renseigner sur la possibilité de changer les anciennes ampoules en éclairage LED, pour une économie d'énergie.

- La CCRV nous informe que le débroussaillage des accotements aura lieu durant les mois de septembre et octobre 2022.

- Le Maire informe que notre Gendarme référent Mme Sybille HERBIN a quitté la Gendarmerie de Villers-Cotterêts. Elle est remplacée par le Gendarme Cauvin DUDANT ;

- Monsieur Le maire informe que la Commune de Taillefontaine voudrait déplacer l'arrêt du bus pour l'école primaire. Des projets sont en cours d'études avec la Région Hauts de France, responsable des transports scolaires

- ENEDIS a déplacé le compteur de Mr Tessier qui se trouve au milieu du trottoir et installé un Compteur Rue de l'Eglise pour le branchement de la caméra de vidéoprotection.

- Le maire informe qu'une nouvelle procédure est en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2022 concernant les spectacles pyrotechniques. Maintenant, nous devons déclarer les feux d'artifice.

- La CCRV nous présente la société REFOREST'ACTION, entreprise dont la mission est de préserver, Restaurer et créer des forêts.

- Une randonnée cyclotouriste passera dans notre commune le dimanche 02 octobre 2022.

Plus personne ne demande la parole, la séance est levée à 21h50

Vincent SIODMAK

Le MAIRE

Eric PICORÉ

Le secrétaire